L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 5 FÉVRIER.

L'opinion publique en Louisiane.

On a reçu à Washington, dit le *Messager Franco-Américain*, une lettre de M. Wilmer, évêque de l'église épiscopale à la Nouvelle-Orléans, dans laquelle il est fait allusion à l'enquête du comité congressionnel. M. Wilmer se félicite de la bonne impression produite par cette enquête. "Toute l'armée des Etats-Unis n'aurait pu faire, dit-il, ce que le comité a fait pour rallier la population. Depuis que le rapport du comité est rendu public, on a recommencé à lire dans les églises épiscopales la prière d'usage pour le Congrès. Ce n'était pas vu depuis la guerre. Les Louisianais savaient déjà qu'ils ont au Congrès des amis et des ennemis; il sauront désormais qu'ils y ont des représentants. La lettre de l'évêque Wilmer a été communiquée à plusieurs membres du Congrès.

Une correspondance de la Nouvelle-Orléans adressée au *Times* donne les renseignements que voici sur les dispositions des Louisianais à l'égard des autorités fédérales:

"Il est un des côtés de la situation en Louisiane que l'on ne doit pas perdre de vue. Je parle du respect que toutes les classes de la population ont pour le gouvernement de Washington. Il est vrai que le général Sheridan est haï et tourné en ridicule; mais son autorité n'est pas mise en question, même parmi les plus fougueux des ligueurs blancs. S'il met à exécution son projet de voyage dans les paroisses de la Rivière-Rouge, il ne courra pas le moindre danger. Des politiciens ont dit que le lieutenant-général était menacé de mort, et que la population était prête à recommencer la guerre civile. L'une et l'autre de ces assertions sont fausses. Un officier des Etats-Unis pourrait sans danger traverser toute la Louisiane à cheval. Quant au prétendu désir qu'aurait le peuple de résister à l'autorité nationale, il résulte de mes observations personnelles que ce désir n'existe pas.

"La population blanche a été opprimée et opprimée au delà de toute expression. Elle paie tous les impôts sans cependant exercer aucune action sur le gouvernement de l'Etat. Elle devient plus pauvre de jour en jour. Beaucoup d'habitants sont découragés au delà de toute expression. Mais tous déclarent que la guerre de 1861 a été une faute et que rien ne pourrait les pousser à s'embarquer dans une autre aventure.

"Il est donc injuste de les accuser de n'être pas fidèles à l'Union et de parler du vieil esprit de rébellion qu'on devrait écraser. Quant à croire que les Louisianais sont maintenus dans le devoir par la poignée de soldats qui est en garnison ici, c'est tout simplement ridicule. On ne doit pas oublier que presque tous les hommes du Sud ont servi dans l'armée confédérée pendant la guerre. Plus de neuf mille de ces hommes habitent aujourd'hui la Nouvelle-Orléans: ils sont pourvus d'armes et bien exercés. Et ils sont en présence d'un millier de soldats fédéraux tout au plus.

"Il y a quinze jours, une compagnie de ces soldats s'est rendue à la Maison d'Etat et en a expulsé les représentants que les blancs disaient être légitimement élus. Les citoyens n'ont pas opposé de résistance. Des milliers d'entre eux étaient présents, et ils ont laissé une demi-douzaine de soldats les braver ouvertement. C'est que ces quelques hommes portaient l'uniforme des Etats-Unis, et que, par conséquent, tous les bons citoyens devaient se soumettre. En se soumettant, les Louisianais n'ont fait que leur devoir, mais il est injuste de les accuser aujourd'hui d'être traîtres à leur pays.

"On a dit que le peuple se soumettait à l'autorité des Etats-Unis dans un but politique et non parce qu'il était réellement attaché au gouvernement. Il y a de bonnes raisons de croire que c'est là encore une injustice. Voici un fait dont j'ai été témoin. Il y a quelques jours, j'étais dans un des théâtres de la ville. Il y avait foule, et toutes les classes de la population étaient représentées dans la salle, y compris la ligue blanche et les étrangers.

"Le programme comprenait un morceau intitulé: "Les chants de toutes les nations," qui se terminait par le *Star Spangled Banner*. L'acteur chargé de l'exécuter se montra exhibant successivement les drapeaux des différents peuples. Lorsqu'il a déployé le drapeau de l'Union américaine, des vivats les plus enthousiastes ont retenti dans toutes les parties de la salle. Les spectateurs se levaient en agitant leurs chapeaux ou leurs mouchoirs. C'était une manifestation toute spontanée, mais très significative. Un jeune homme à la figure pâle et l'air maladif ayant sifflé, a été immédiatement mis à la porte. Je suis sorti du théâtre persuadé que la population de la Nouvelle-Orléans est attachée à l'Union."

L'ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

Les dépêches de France indiquent que l'entente vient de se faire entre les deux centres de l'Assemblée de Versailles, et que la Bourse a accueilli par une hausse de deux francs les derniers votes.

Les journaux du 15 et du 16 janvier qui nous parviennent donnent le point de départ de cet important mouvement.

M. d'Audiffret Pasquier, dans un dîner donné, le 11 janvier, en son honneur par M. le comte Rampon, membre du centre gauche, et où les convives, parmi lesquels M. Casimir Perier, étaient tous des membres de cette fraction de l'Assemblée, aurait fait d'importantes déclarations qu'il aurait reproduites dans une réunion du centre droit. Voici la version de la *France* sur ces déclarations:

"L'Assemblée nationale, en votant la loi du 20 novembre 1873, qui donne pour sept années le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon, a eu pour but d'assurer au pays sept années de sécurité.

"Dans notre pensée à tous, la loi du 20 novembre appelait nécessairement un ensemble de mesures déterminant nettement les attributions du pouvoir exécutif et réglant ses rapports avec le pouvoir législatif. Nous nous sommes tous engagés à voter les lois constitutionnelles; il y a eu de notre part un engagement, une promesse formelle, il n'est pas possible aujourd'hui de reprendre notre parole.

"Deux mots suffisent pour expliquer la pensée qui a réuni dans un même vote tous les conservateurs de l'Assemblée; mettre à l'abri de toutes les compétitions, de toutes les rivalités de partis, jusqu'au 20 novembre 1880, le pouvoir conféré au maréchal de Mac Mahon. C'est là un vote acquis, un fait indiscutable, sur lequel il est impossible de revenir.

"Est-il sage de vouloir s'opposer à l'organisation des pouvoirs publics, par cette raison que l'on organise en même temps la république? La loi Rivet lui a attribué ce titre, et jusqu'au vote des lois constitutionnelles il est hors de doute que le maréchal de Mac Mahon exerce ces pouvoirs dans les conditions déterminées par la loi Rivet.

"Ce serait se flatter d'un vain espoir que de prétendre qu'en écartant les lois constitutionnelles on se déclare indirectement hostile à la république.

"Jusqu'au 20 novembre 1880, nous n'en serons pas moins en république; seulement, au lieu d'avoir cette forme de gouvernement avec deux Assemblées et des garanties conservatrices, nous aurons la république telle que l'a faite la loi Rivet."

"....Le programme du centre droit est donc l'organisation du septennat. Quelles que soient nos sympathies personnelles—et je n'ai pour ma part jamais dissimulé mes préférences en faveur de la monarchie constitutionnelle,—nous devons nous inspirer uniquement des intérêts de la France et soutenir à la tribune les mesures qui, dans notre pensée, sont indispensables pour assurer à ce pays, si profondément divisé, le calme et le repos qui lui sont si nécessaires."

Le *Temps* donne une analyse de ce discours où on lit:

"M. d'Audiffret Pasquier aurait dit que toutes les distinctions entre septennat personnel ou impersonnel étaient absolument byzantines, et qu'on avait tort de s'y attacher, comme on l'a fait jusqu'à ce jour. Il faut, suivant lui, déclarer nettement qu'on veut faire une *république de sept ans*, organiser les pouvoirs pour cette période, à l'expiration de laquelle aurait lieu nécessairement une révision par le Congrès: c'est là la dernière limite des concessions à faire.

"Il a ajouté qu'on ne pouvait demander de faire la république définitive à des monarchistes constitutionnels comme lui, convaincus de l'excellence de cette forme de gouvernement et empêchés de l'établir actuellement. Ils reconnaissent l'impossibilité présente, mais ne veulent pas s'enlever tout espoir pour l'avenir."

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que les agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Ses livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

11 juin—1an   Président, L. BRETON.

MÉMOIRE AU CONGRÈS,
De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis; voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. (Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Food sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs siéges — mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs siéges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz..........55
W. Hahn..........2
En blanc..........1

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé; il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses députés assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs siéges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.
J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées, qui ont pris leurs siéges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs siéges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants, contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs siéges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a exposé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pascal,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. S. Scales,
J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sibilski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Valrinne,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. B. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 siéges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.		
J. H. Grover, D.	7733	7731
W. J. Kelly, D.	7720	7710
H. D. Ogden, D.	7744	7744
J. L. Langles, R.	3541	3541
C. F. Ladin, R.	3559	3559
C. F. Ladd, R.	3569	3569
2ème District.		
E. D. White, D.	5240	5240
J. Lanaber, R.	2799	2799
3ème District.		
Will Steven, D.	5464	5464
Thomas Carey, R.	4569	4569
4ème District.		
J. B. Eustis, D.	4725	4725
D. J. Hutchinson, R.	1530	1530
5ème District.		
A. Dumont, R.	1995	1998
J. B. Wilkinson, D.	1327	1327
H. Maloney, R.	931	931
6ème District.		
R. H. Chadbourn, R.	6115	6115
B. M. Turnbull, D.	802	802
J. L. Montieu	3014	3014
7ème District.		
Pierre Landry, R.	3067	3067
Geo. E. Bovee, R.	1627	1627
8ème District.		
F. S. Goode, D.	4077	4386
Oscar Crozier, R.	4475	4441
9ème District.		
Wm. A. Robertson, D.	3745	3721
John J. Gardner	2594	2585
Geo. R. Wells	909	902
W. H. Kirkman	790	792
10ème District.		
John E. Breaux, R.	3491	3491
John Gair	2839	2830
F. V. D. Haggamann	561	552
13ème District.		
J. H. Burch, R.	2436	2436
R. T. Young	1603	1606
14ème District.		
T. T. Allain, R.	4024	3849
E. T. King	3349	2941
T. Mahier	658	657
17ème District.		
David Young, R.	3073	3346
A. H. Irvin	1573	1497
19ème District.		
L. A. Gla, R.	2558	3556
J. H. Brigham	1386	1479
George C. Benham, R	878	9216
20ème District.		
A. B. George, D.	3407	3230
J. D. Harper	2301	2501
22ème District.		
J. R. Elam, D.	3019	2173
H. M. Twitchell	2534	2274

REPRÉSENTANTS.

Elus réellement.		Bureau des retours.
	Orleans.	
A. A. Maginnis, D		A. A. Maginn's, D
Edw. Booth, D		Edw. Booth, D
G. L. Hall, D		G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D		W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D		C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D		K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D		J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D		Chas. Byrne, D
Clem L. Walker, D		Clem. L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D		J. L. D. Aldige, D
M. Sibilski, D		M. Sibilski, D
Chas. Roman, D		Chas. Roman, D
G. Pascal, D		G. Pascal, D
G. W. Dupré, D		G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R		J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D		G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D		C. F. Seamen, D
L. A. Wiltz, D		L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D.		J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D		J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D		Chas. Kummel, D
G. W. R. Bailey, D		G. W. R. Bailey, D
E. L. Bower, D		E. L. Bower, D
B. C. Elliot, D.		B. C. Elliot, D
John Gracier, R		John Gracien, D
	Ascension.	
G. H. Hill, R		G. H. Hill, R
Lewis Butler, R		Lewis Butler, R
	Assomption.	
R. R. Beasley, D		George Drury, R
F. H. Dugas, D		R. Poindexter, R
	Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D		A. D. Lafargue, D
John O. Quinn, D		L. J. Souer, R
	Bienville.	
James Brice, D		Référé à la Législature.
	Bossier.	
L. W. Baker, R.		L. W. Baker, R.
S. Thomas, R		S. Thomas, R
	Baton Rouge, E.	
E. D. Triplett, R		E. D. Triplett, R
W. G. Lane, R		W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R		Jos. Wilson, R
	Baton Rouge, O.	
F. A. Woods, R		F. A. Woods, R
	Caddo.	
A. D. Lane, D		A. B. Levisse, R
F. R. Vaughn, D		C. W. Keating, R
John J. Horan, D		T. Johnson, R
	Caldwell.	
T. E. Meredith, D		T. E. Meredith, D
	Carroll.	
Pas contestée		Cain Sartain, R
		P. Jones York, R
	Calcasieu.	
G. W. Robinson, D		G. W. Robinson, D
	Cameron.	
E. A. Durr, D		E. A. Durr, D
	Claiborne.	
John Young, D		John Young, D
H. C. Mitchell, D		H. C. Mitchell, D
	Concordia.	
J. Randall, R		J. Randall, R
Wm. Ridgely, R		Wm. Ridgely, R
	Catahoula.	
R. B. Walters, D		R. P. Waters, D
	De Soto.	
J. L. Scales, D		Référé à la Législature
Charles Scholer, D		
	Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D		W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R		R. R. Ray, R
	Ouest Feliciana.	
J. W. Armstead, R		J. W. Armstead, R
	Franklin.	
J. L. Mathews, D		J. L. Mathews, D
	Grant.	
C. C. Dunn, D		Référé à la Législature
	Ibérie.	
W. F. Schwing, D		L. A. Snaer, R
	Iberville.	
J. Carille, R		J. A. Carille, R
J. G. Davidson, R		J. G. Davidson, R
	Jackson.	
E. E. Kidd, D		Whitefield Hood, D
	Jefferson.	
E. A. Hubeau, R		E. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R.		C. W. Lowell, R
J. E. Parker, R		J. E. Parker, R
	Lafayette.	
M. T. Martin, D		M. T. Martin, D
	Lafourche.	
J. S. Billiu, D		J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D		T. J. Johnson, D
	Livingston.	
G. D. Wells, D		G. D. Wells, D
	Lincoln.	
Seaborn Jones, D		Seaborn Jones, D
	Madison.	
Wm. Murrell, R		Wm. Murrell, R
	Morehouse.	
F. M. Grant, R		F. M. Grant, R
	Natchitoches.	
H. Raby, R		H. Raby, R
E. L. Pierson, R		E. L. Pierson, R
	Ouachita.	
D. C. Hill, R		D. C. Hill, R
W. F. Southard, R		W. F. Southard, R
	Plaquemines.	
A. Milon, R		A. Milon, R
	Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R		Emile Honoré, R
Milton Jones, R		Milton Jones, R
	Rapides.	
G. W. Stafford, D		John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D		Jos. Connaughton, R
R. L. Luckett, D		Wm. Crawford, R
	Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R		E. W. Dewees, R
	Richland.	
R. P. Edwards, D		R. P. Edwards, D
	Sabine.	
D. W. Self, D		D. W. Self, D
	St-Bernard.	
R. F. Guichard, R		R. F. Guichard, R
	St-Charles.	
M. Hahn, R		M. Hahn, R
	St Jacques.	
O. F. Hunsacker, R		O. F. Hunsacyer, R
V. Dickerson, R		V. Dickerson, R
	St-Jean-Bapt ste.	
Henry Demas, R		Henry Demas, R
	St-Hélène.	
O. L. Collins, D		O. L. Collins, D
	St-Landry.	
E. D. Estillette, D		E. D. Estillette, D
James Webb, D		James Webb, D
E. A. Carmouche, D		E. A. Carmouche, D
Y. Valrane, D		Y. Valrane, D
	St-Martin.	
Chas. Delhommer, D		Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D		Felix Voorhies, D
	Ste-Marie.	
R. R. Pilse, R		R. R. Pilse, R
Isaac Sutton, R		Isaac Sutton, R
	St-Tammany.	
Max Cousin, D		A. J. Cousin, R
	Tensas.	
J. S. Mathews, R		J. S. Mathews, R
	Tangipahoa.	
Bolivar Edwards, D		B. Edwards, D
	Terrebonne.	
W. H. Keys, R		F. Marie, R
R. McCollom, R		F. R. Wright, R
	Union.	
W. P. Smith, D		W. P. Smith, D
	Vermillion.	
Ad. Nunes, D		A. Nunes, D
	Vernon.	
M. McAlpin, D		M. McAlpin, D
	Washington.	
W. Matiee, D		W. Matiee, D
	Webster.	
W. W. Carloss, D		W. W. Carloss, D
	Winn.	
G. A. Kelley, D		Référé à la Législature

SPECTACLES, BALS, &c

Théâtre St-Charles.

Engagement du célèbre artiste, M. JOS. MURPHY, qui jouera tous ses fameux rôles, y compris ceux de "Maum Cre" et de "Help" Il débutera Lundi, 1er Février.

Samedi—M. Murphy à la Matinée.
Vendredi—Bénéfice de M. Murphy.
20e bal annuel du MARDI GRAS. Mardi soir, 9 février 1875.
Pour les détails, voir les petites affiches.
31 jan—

GRAND Concert Vocal et Instrumental
A LA SALLE GRUNEWALD.

Le vendredi, 5 février 1875, à 8 h. du soir, Au bénéfice du fonds de Bâtisse de ST-BERNARD STEAM ENGINE FIRE CO. No 1.

Le Concert sera sous la direction de M. J. Carrier, aidé par des amateurs et des artistes de grand talent et par M. Livain, premier prix du Conservatoire Royal de Bruxelles.

Pour billets et programmes, s'adresser aux principaux marchands de musique et bijoutiers, et à la salle Grunewald.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
Col. John Glynn, Jr., chairman,
Capt. John Augustin, Jas. J. Day,
J. N. Marks, C. Mahle,
Chas. Fitzenreiter, R. O. Ducros,
F. A. Lelong, J. T. Scott,
Jas. Harris, T. Longare.
A. Capdevielle,

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie et le Concert commencera à 8 heures.

Les messieurs composant le comité de réception, les floor Managers et le comité d'arrangements sont requis de se réunir à la salle vendredi à 7 heures précises.

J. N. AUGUSTIN, Chair. Com. d'Arrgts.
2 févr—

Théâtre de l'Opéra.
Premier Grand Bal Masqué Devant être donné le
Mardi Gras, 9 février 1875.

On peut se procurer les invitations pour dames tous les jours, au Bureau du contrôle, rue Bourbon, de 9 à 11 heures et de 12 à 4 heures, rue du Canal No 151, au magasin de masque de M. Elie.

Billets d'admission..........$2 00

Un grand Galop Infernal sera exécuté à minuit par l'orchestre de l'Opéra, sous la direction de M. Léon Prévost.

Les portes seront ouvertes à 9 heures.
5 fév—

Le 20e Grand Bal Annuel, Paré et Masqué, du Mardi-Gras.
Aura lieu au
THÉATRE ST-CHARLES,
Mardi, 9 Février 1875.

On peut obtenir, dès aujourd'hui, les invitations pour dames en s'adressant à M. P. GLEASON, trésorier. Ces invitations seront sujettes à l'approbation du comité.
3 janv—

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à Grunewald Hall, Samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.
L. Chaplain, Maire,
J. Strenna, Chas. Lacoume,
Ed. Denechaud, D. Lopez,
J. Trescoul, J. Marchal,
E. L. Zeil, F. Mioton,
L. Lamothe, F. Lavy,
B. Bertichau, A. Alciator,
E. Flecher, Chas. Ostalier,
L. Moreau, H. Brisolara,
F. Huppenbauer, Leblanc,
M. Vonderbank, Germain Kapy,
A. Luigi, Ph. Billman,
Paul Roques, F. Brunet,
Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
E. Garreau, M. Pizzini,
Paul Pierri, D. Bechac,
A. Chopin, B. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.
J. B. Benson, A. Lahargue,
Jos. Chapon, E. Garreau,
F. Chapon.

Prix de la carte, souper inclus..........$3.00 s'adresser au No. 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.
14 déc. au 6fév

Aux Actionnaires de Leeson's Fireless Engine Company—(ci-devant l'Amoniac and Thermo Specific Propelling Company of America—N.-Orléans, 14 janvier 1875.—Avis est donné qu'une assemblée des actionnaires aura lieu le MARDI, 16 février 1875, à midi, aux bureaux de la Compagnie de ...

Par ordre de la Direction,
B. L. MILLAUDON, Secrétaire.
16 janv—1fps

M. RIOUELME. FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES, importés et du pays, il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Cadeaux de jours de fête.

LE PLUS GRAND STOCK DE PIPES ÉCUME DE MER EN AMÉRIQUE.

HERMANN ISAAC,
IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEURS.
74..........RUE GRAVIER..........74
Entre Tchoupitoulas et Magasins,

OFFRE au commerce son stock de PIPES ÉCUME DE MER ET DE PORTE-CIGARES à les prix réduits. Tous les articles en écume de mer sont garantis véritables. Ses relations avec les plus grandes fabriques d'Europe lui permettent de les vendre à meilleur marché qu'on ne peut les offrir à New York.

Le public est prié de venir examiner les articles.
5 déc—1a

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc—1an   Nouvelle-Orléans

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS.
19..........RUE CARONDELET..........19
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.

Assureurs de la Mobile.
Capital Total $1,000,000
Mobile Fire Department Ins. Co.
Ré-assurée par les Compagnies suivantes:
CITIZENS' MUTUAL INS. CO.,
MOBILE INS. CO.,
STONEWALL INS. CO.,
WASHINGTON FIRE MUTUAL INS. CO. de Mobile, Ala.

—Risques de—
FEU. MER. RIVIÈRES.
Prix aux plus bas taux du Tarif de la Nlle-Orléans.
L. W. BAQUIE.
No. 12, rue Carondelet, N. O.
20 déc—2m.

HY. J. MONTAGNET,
(Successeur de ALP. LAINE, agent.)
—Marchand de—
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur.

Dépôt, sur la Levée, au ferry du 3e District.

BUREAUX.
No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Les ordres sont reçus à l'un où l'autre de ces endroits.

Charbon - Charbon - Charbon
P. & R. DeVERGES,
Au No. 34 1/2 de la rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel, rendus aux prix les plus bas.

Charbon. Charbon,
W. G. COYLE & CO.,

ACADEMIE DE MUSIQUE DE SIDWELL.

LE SUCCÈS DE LA SAISON,
Les Lingards
Dans leurs
PIÈCES DE SOCIÉTÉ ÉLÉGANTES.

Mercredi, 3 février, en matinée et le soir

Lundi, 1 février.—La grande comédie de W. S. Gilbert,
CHARITY.
Vendredi, 5 février.—Bénéfice de Mlle ALICE DUNNING.
Samedi, Grande matinée—CHARITY.
31 janv—

Théâtre des Variétés.

Directeur..........JNO. E. OWENS
Contrôleur..........THEO. HAMILTON.

Dernière représentation, cette saison du comédien populaire et de l'artiste
M. JOHN E. OWEN

Jeudi soir—MARRIED LIFE AND WINES
Vendredi soir—HEIR AT LAW & HAPPIEST DAY—M. Owen dans le rôle de "Dr. Pangloss"
Samedi—MATINÉE—M. Owen dans le rôle de "Henry Dove."
Samedi soir—PAUL PRY & LIVE INDIAN—M. Owen paraîtra dans 4 rôles.
Lundi—J. K. EMMET, dans FRITZ.
4 jan.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta ... Nouvelle-Orléans ...

A. BALDWIN,
A. M. FORTIER,
JNO. BRUNASO,
Liquidateurs.
31 janv—1m.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION, 156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ETABLI EN 1845.)

Actif..........$26,000,000
Revenu Annuel au de là de..........8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière plus de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,742,444 26.

DIRECTION LOCALE.
Chas. Briggs, S. H. Kennedy,
E. F. Mioton, Saml. Smith,
Thos. A. Adams, Fr. Wintz,
Chas. Cavaroc, S. O. Nelson,
L. B. Cain, Paul Fourchy,
Geo. Foerster, Fr. Camerden,
T. J. Semmes, J. H. Lepwigne,
J. S. Walton, Wm. S. Pike,
S. Peale, Wm. B. Schmidt,
S. Forcheimer, A. Chiapella,
F. S. Sampson, J. A. Duffiho.
MÉDECINS-EXAMINATEUR
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell, M. D.
Chs. Turpin, M. D.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)
Capital 15,000,000 francs.
Fortune 217,590 francs.

LES soussignés ayant été nommés agents de la caisse des Assurances ... de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

Cette compagnie offre une garantie ... l'abri des nombreux risques auxquels elle est ... posée en Amérique.

M. J. SMITH & Co., No. 191 rue Gravier.
20 oct—3m

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........$700,434 00

A. EIMER BADER, Président,
CH. KNOBFELD, Vice Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden, F. F. Del Bondio,
Ch. Knoblauch, M. Frank,
H. R. Gogreve, H. Haller,
Sigmund Katz, J. H. Keller,
Isaac Leonhard, Theo. Lilienthal,
C. R. Miller, J. Hagan,
Frank Roder, Louis Schneider,
W. B. Schmidt, Louis Schwartz,
Isaac Scherck, J. B. Wilderman,
J. M. Schwartz, J. Keiler.
E. Weisenbach
6 avril—1an

JOS. DAVID,
127 Vieille Levée au Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

RECOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc. etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations.
1 nov—

Préservez vos Dents.
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exercer toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gaz.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE.

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.
No. 42, rue Vieille-Levée.

RECOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales, sur consignations, à New York, à Londres, Liverpool, Havre et Bordeaux.
29 sept—1an

Compagnie d'Ardoises Chapman.
CARRIÈRE CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Linteaux, Allège de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.
Chantier au No. 3½ de la rue des Remparts, 2e District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties; elles ne se détériorent, ne se décolorent et ne se décomposent pas; elles égalent sous tous les rapports, les meilleures ardoises anglaises de notre marché et se recommandent par leur élégance ...

A.-M. J. BRANDIN,

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises du "Chapman Slate Company." ...

Louis H. Pilié, architecte, A. Castaing, architecte,
F. Byron, architecte, Henry Heller, constructeur,
J. Curtis, couvreur, E. F. Sheridan, ...
Albert Clark, couvreur.

Aux personnes qui souffrent de rhumatisme.—Le grand nombre de personnes qui ... "ANTI RHEUMATIC MIXTURE" ...

W. L. FURSTENWICH, Pharmacien ...

LOTERIE.
Seulement 10,000 Numéros.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

Bibliothèque Publique du Kentucky.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

GEO. KERR, BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

VENTES JUDICIAIRES.

EUGENE WAGGAMAN.

Théâtre des Variétés
HOYT,

LA CÉLÈBRE
Mme LEONCE

DONATIEN AUGUSTIN, Registrar in Bankruptcy.

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE.

Annonces du Marshal des E. U.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Sun Mutual Insurance Company

JAMES I. DAY, Président.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.
QUEYROUZE & BOIS,

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

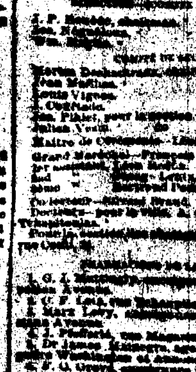

Il est, en outre, dans les ... les débilités, fait venir l'appétit et dissipe les vents digestifs.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognac et Cordiaux.
NOUVELLE-ORLÉANS.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.